

Guide sur la Traite des Personnes

Programme AMiRA: Action pour
les migrants le long de la route:
assistance humanitaire

**The power
of kindness**

Informations essentielles sur la traite des personnes

Le programme AMiRA vise à faciliter l'accès aux services essentiels et à la protection des droits des migrants le long des routes migratoires dans six pays d'Afrique, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger, la Guinée, l'Égypte et le Soudan. Au cours de votre activité, vous pouvez rencontrer des migrants survivants de la traite.

1. Qu'est-ce que la traite des personnes ?

La traite des personnes est une violation des droits de l'homme et un crime dans lequel des personnes sont exploitées pour le gain personnel d'autrui.

Les personnes survivantes de la traite peuvent avoir été contraintes, trompées, menacées à des situations d'exploitation. Cela peut arriver à des personnes de tous horizons et à la fois aux adultes et aux enfants. La traite des personnes comporte trois éléments spécifiques qui sont décrits dans ce guide.

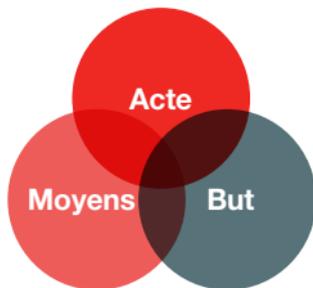


La traite des personnes comprend un acte, des moyens et un but

Acte: recrutement, transport, transfert, hébergement ou réception.

Moyens: menaces, force, recours à la coercition, fraude, tromperie, abus de pouvoir ou de vulnérabilité, honte ou stigmatisation, dépendance.

But: exploitation, y compris : exploitation sexuelle, exploitation du travail, servitude domestique, exploitation financière, adoption illégale, prélèvement d'organes.



Lorsque la traite concerne un enfant, il importe peu que des moyens, tels que la force ou la tromperie, aient été utilisés ou non. Un enfant sera reconnu comme survivant de la traite s'il a été déplacé à l'intérieur d'un pays ou à travers les frontières, que ce soit par la force ou non, dans le but d'exploiter l'enfant.



2. Il est très difficile de calculer l'ampleur totale de la traite des personnes. A votre avis, pourquoi ?

Certaines raisons principales sont :

- La traite des personnes est un crime caché et clandestin.
- Toutes les personnes survivantes de la traite ne sont pas en mesure de sortir de leur situation.
- Toutes les personnes exploitées ne peuvent pas s'identifier comme survivante de la traite.
- Tous les pays ne collectent pas le même type de données sur les personnes survivantes de la traite.

3. Quelle est la différence entre la traite des personnes et le trafic ?

Il existe de nombreuses différences entre la traite des personnes et le trafic, bien que les termes soient souvent utilisés à tort de manière interchangeable. Le trafic de migrants fait référence à l'entrée irrégulière dans un autre pays ou état. Les migrants consentent (généralement) à être transportés.

La traite des personnes peut également inclure des mouvements à travers les frontières internationales, mais il peut également se produire à l'intérieur d'un pays. La traite a lieu sans consentement éclairé et valide et à des fins d'exploitation. Les personnes qui voyagent le long des routes migratoires peuvent être exposées à la traite, et les personnes peuvent être survivantes de la traite même si elles croient avoir fait l'objet de trafic.

Traite des Personnes	Trafic des migrants
Un crime contre la personne	Un crime contre l'État
Peut se produire à l'intérieur d'un pays ou à travers les frontières internationales	Cela se passe toujours à travers les frontières
Comprend une relation d'exploitation continue	N'a souvent aucune relation continue entre les parties concernées. La relation entre un passeur et la personne prend fin lorsqu'elle atteint sa destination
Peut traiter une personne comme une marchandise pouvant être utilisée pour un gain répété	Transaction entre parties avec un bénéfice uniquement pour l'une des parties



4. Consentement et traite des personnes

En ce qui concerne la traite d'adultes, tout consentement donné par la personne survivante de la traite n'a aucune importance si la situation dans laquelle s'attendait à être change. Cela est également vrai si la personne subit des moyens de coercition, de force, de violence, d'enlèvement, de fraude ou d'abus de pouvoir.

Même lorsqu'une personne peut avoir consenti à des conditions indésirables ou acheté son propre billet, elle peut faire l'objet de la traite. Le consentement peut donc être dénué de sens en cas de tromperie et / ou de coercition. Les enfants ne peuvent pas donner leur consentement à leur propre exploitation. Cela signifie que tout recrutement, mouvement ou accueil d'un enfant à des fins d'exploitation est considéré comme de la traite, quelle que soit la volonté apparente de l'enfant d'y participer.



5. Types d'exploitation et comment reconnaître les indicateurs de la traite

Les personnes peuvent être exploitées de nombreuses manières et elles peuvent être exploitées de plusieurs manières à la fois. Ils peuvent être forcés au travail, à la criminalité, à l'exploitation sexuelle ou à la servitude domestique et ce sont toutes des formes d'exploitation. Les pages suivantes expliquent les types d'exploitation et les indicateurs plus spécifiques que vous pourriez voir, et donnent un aperçu sur quelques-uns plus globaux qui pourraient être communs à de nombreuses formes d'exploitation.

Les indicateurs peuvent être très utiles pour le personnel de première ligne et les volontaires pour reconnaître les signes avant-coureurs de la traite. Les indicateurs listés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La présence ou l'absence de ces indicateurs ne prouve ni ne confirme l'existence d'une situation de traite des personnes.

Les personnes qui ont été survivantes de la traite dans le présent, récemment ou dans le passé peuvent également avoir besoin d'assistance.

Qu'arrive-t-il aux personnes qui font l'objet de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ?

Une personne survivante de la traite à des fins d'exploitation sexuelle commet des actes sexuels dont elle ne veut pas. Cela comprend le travail du sexe, le travail d'escorte, les salons de massage, les bordels et la pornographie. Il peut être vécu par des adultes et des enfants. Il est possible qu'une personne qui consent à fournir des services sexuels soit exploitée sexuellement ou que cette situation devienne une situation de traite.

Repérer les signes d'exploitation sexuelle:

Il s'agit souvent d'une forme d'exploitation difficile à détecter. Il est plus probable que des problèmes de caractère général de protection et de bien-être liés à l'exploitation soient rencontrés.

- ✓ La personne a-t-elle été trompée sur la nature ou les conditions de l'emploi ?
- ✓ La personne a-t-elle été forcée ou intimidée d'accomplir des actes ou des services à caractère sexuel ?
- ✓ La personne a-t-elle reçu des menaces d'informer sa famille, sa communauté ou le grand public de la nature de son travail ?
- ✓ La personne a-t-elle été blessée, abusée psychologiquement ou sexuellement ou a-t-elle reçu des menaces ?
- ✓ La personne est-elle étroitement surveillée lorsqu'elle accède à d'autres services ?
- ✓ D'autres indicateurs peuvent inclure la grossesse à la suite d'un viol, d'infections sexuellement transmissibles, d'abus de substances, d'alerte excessive, de problèmes de santé mentale, d'infertilité et de problèmes de santé non diagnostiqués, entre autres.



Qu'arrive-t-il aux personnes qui font l'objet de la traite à des fins d'exploitation par le travail ?

La traite à des fins d'exploitation par le travail peut se produire dans des secteurs tels que la construction, l'agriculture, la fabrication, les mines, le travail domestique et le transport, entre autres. Les personnes peuvent également être exploités dans des travaux non réglementés tels que la production et le transport de drogues.

Les personnes survivantes de **la traite à des fins d'exploitation** par le travail, **travaillent généralement de longues heures dans de mauvaises conditions et pour un paiement limité, différé ou nul**. En outre, les personnes peuvent se retrouver dans une situation de servitude pour **dettes où les** services ou la main-d'œuvre sont utilisés pour rembourser une dette envers un trafiquant qu'il ne sera souvent jamais possible de rembourser.

Ils peuvent rester dans ces conditions pour diverses raisons, souvent parce qu'ils sont menacés, blessés physiquement ou contrôlés par des menaces de préjudice à leur famille.

Repérer les signes de l'exploitation par le travail:

- ✓ La personne travaille-t-elle des jours ou des heures excessifs et / ou dans des conditions très mauvaises et dangereuses ?
- ✓ La personne a-t-elle contracté une dette importante pour payer son voyage et ne peut pas partir sans l'avoir payé ?
- ✓ La personne est-elle tenue de payer la nourriture ou le logement via des retenues sur son salaire ?
- ✓ La personne n'est-elle pas sûre de la région / du lieu / du pays où elle travaille et vit ?
- ✓ La personne est -t-elle menacée d'être soumise à des conditions de travail encore pires ?
- ✓ La personne vit-elle en groupe dans un même endroit où elle travaille et quitte-t-elle ces locaux rarement, voire pas du tout ?



Qu'arrive-t-il aux personnes qui font l'objet de la traite à des fins de servitude domestique ?

Les personnes qui sont survivantes de la traite à des fins de servitude domestique sont obligées de travailler dans des maisons privées, souvent comme nounous ou femmes de ménage. Ils travaillent souvent de très longues heures, dorment dans les parties communes, ne sont pas rémunérés et ont peu ou pas de liberté.

Repérer les signes de la servitude domestique :

- ✓ La personne vit-elle et travaille-t-elle de longues heures pour une famille dans une maison privée ?
- ✓ La personne quitte-t-elle rarement la maison sans l'employeur ?
- ✓ La personne n'a-t-elle pas son propre espace privé pour dormir ?
- ✓ La personne est-elle victime d'insultes, d'abus, de menaces ou de violence à l'intérieur de la maison ?



© IFRC

Les indicateurs qui peuvent être présents dans tous les types d'exploitation

Les personnes vont montrer des signes d'abus, de contrôle et de peur de différentes manières. Ainsi que les indicateurs discutés dans les sections précédentes, d'autres causes potentielles de préoccupation comprennent :

- ✓ **Restrictions à la liberté de mouvement :** quelqu'un est avec eux à tout moment ; ils ne contrôlent pas leur propre argent ; leur passeport et leurs papiers d'identité sont détenus par quelqu'un d'autre ; ils ne sont pas autorisés à parler pour eux-mêmes ou à exprimer leur propre opinion ; ils agissent comme s'ils avaient été instruits par quelqu'un ; ne pas connaître la langue locale ; ignorant la zone / le lieu / le pays de travail et / ou de logement.
- ✓ **Signes de menace, de force, de coercition et de tromperie :** des menaces ont été proférées contre eux ou contre des membres de leur famille; crainte des autorités; peur de révéler leur statut d'immigration; le statut

d'immigration peut être utilisé comme une forme de contrôle; ils doivent de l'argent aux trafiquants; incapable de quitter l'environnement de travail; sont sanctionnés au travail avec l'usage de la violence; obligé de travailler sous certaines conditions; le voyage vers le pays de destination a été payé par quelqu'un d'autre et la somme doit être remboursée en travaillant ou en fournissant des services; être menacés par des croyances religieuses ou des rituels tels que la sorcellerie ou le vodou/juju; avoir agi sur la base de fausses promesses; un emploi lui a été proposé dans le pays de destination avec un bon salaire et des conditions de travail très attractives.

- ✓ **Mauvaise santé physique et mentale:** signes physiques d'abus; conditions médicales non traitées, y compris les problèmes de santé mentale; signes de honte et / ou de peur; anxiété, expériences de violence sexuelle, dépendances.



6. Que faire si vous avez des inquiétudes

Si quelque chose ou quelqu'un vous préoccupe, tenez toujours compte de la situation actuelle et évaluez les risques.

- ✓ Répondre aux survivants de la traite avec compassion, sensibilité et dignité est essentiel tout en les aidant à explorer les options qui s'offrent à eux. Souvent, les personnes ont besoin d'aide dans les premiers jours. Le soutien dont ils ont besoin peut être différent en fonction de chaque personne, et il est important de garantir une approche centrée sur la personne. Parfois, les personnes ne reconnaissent pas qu'ils sont exploités ou ne sont pas prêts à quitter la situation dans laquelle ils se trouvent. Quel que soit le stade auquel ils se trouvent, vous pouvez aider les personnes à accéder à un soutien immédiat et à long terme. Cependant, il est important de garder à l'esprit les points suivants :
- ✓ Ne pas se précipiter ou agir en urgence si la situation ne le requiert pas.
- ✓ Ne faites part de vos préoccupations à personne qui accompagne la personne concernée.

- ✓ Si vous utilisez un interprète, n'utilisez pas la personne qui l'accompagne et utilisez un interprète professionnel si possible.
- ✓ Assurez-vous de répondre aux besoins identifiés par la personne et continuez à la soutenir.
- ✓ Assurez-vous que la personne sait que la Croix-Rouge/Le Croissant Rouge est un endroit sûr.
- ✓ Tenez compte du principe « Ne pas nuire » dans toute réponse que vous prenez. Il est vraiment important de considérer les conséquences de toute action ou inaction que vous entreprenez.
- ✓ Demandez-vous si vous êtes la bonne personne pour discuter des problèmes de traite. Avez-vous les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour soutenir quelqu'un qui a pu être survivantes de la traite ? La personne vous fait-elle confiance ?
- ✓ Pensez à contacter votre supérieur hiérarchique ou le responsable PSS ou le point focal Protection pour référer la personne.
- ✓ Obtenez de l'aide et des conseils sur les prochaines étapes.

Si quelqu'un vous dit qu'il a été dans une situation de traite ou est actuellement **exploité**, considérez la situation actuelle et évaluez les risques.

- ✓ Réagissez de manière sensible, reconnaissez leur situation et écoutez attentivement ce qu'ils ont à dire.
- ✓ Prenez des notes précises et répondez calmement.
- ✓ Assurez-vous de communiquer que vous les croyez, à la fois verbalement et non verbalement.
- ✓ Explorez leurs besoins et assurez-vous d'y répondre : se sentent-ils en sécurité ? Y a-t-il des risques ? Que voudraient-ils qu'il se passe ensuite ? Le cas échéant, demandez si vous pouvez obtenir des conseils d'un responsable PSS, d'un point focal Protection ou de votre supérieur hiérarchique.
- ✓ Expliquez que vous respecterez leurs souhaits quant à ce qu'ils veulent faire ensuite. Il est très important de ne pas faire de promesses sur le soutien qui leur sera offert car cela diffère souvent au cas par cas. Aidez-les à prendre une décision éclairée.
- ✓ Contactez votre supérieur hiérarchique, votre responsable PSS ou votre point focal Protection pour obtenir de l'aide et des conseils

Il relève de notre responsabilité de placer les besoins des personnes au centre de notre réponse et de veiller à trouver une solution avec la personne dans le respect de son droit de choisir le type de soutien qu'elle souhaite.

Comment vous sentez-vous et quel soutien la Croix-Rouge/Croissant Rouge peut-elle vous offrir ?

Entendre ou soupçonner que quelqu'un a été survivante de la traite et exploité peut être difficile et angoissant. Il est important que vous demandiez conseil et soutien pour vous-même.

Cela peut être fait en discutant avec votre supérieur hiérarchique, le point focal Protection ou l'un des responsables du PSS. En outre, vous pouvez obtenir des conseils et un soutien supplémentaire en visitant les ressources PSS du CRCR sur le site Web du centre Psychosocial (PS): pscentre.org



Le programme AMiRA est un programme financé par le FCDO et a été géré par:

British Red Cross

Spanish Red Cross

Danish Red Cross

IFRC

Niger Red Cross

Mali Red Cross

Guinea Red Cross

Burkinabè Red Cross

Egypt Red Crescent

Sudanese Red Crescent

Intrac

The British Red Cross Society, incorporated by Royal Charter 1908, is a charity registered in England and Wales (220949), Scotland (SC037738) and Isle of Man (0752). BRC20-175.

Front cover © Kate Stanworth/BRC